

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 21 mai deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

15 mai 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de signature,

28 mai 2025

Excusés - Ont donné procuration :Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 29

Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Madame Mireille BAUDRY, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, M. Simon SAINT-MARTIN à M. Jacques TERRIAL, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Sylvie CHRISTIAENS.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-030

**Avenant au marché de maîtrise d'œuvre
pour la réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 8 novembre 2023, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet ACAU Architectures pour la réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial, basé sur le montant estimatif du projet s'élevant à 2 036 041,61 euros HT pour la partie des travaux pris en charge par la commune de Rives-en Seine, le restant des travaux étant financé par l'EPF Normandie.

Cette rémunération comprend un forfait provisoire avec un taux de rémunération de 7,07 % par rapport au montant des travaux et s'élève donc à 143 948,14 euros HT pour les missions de base du maître d'œuvre et un forfait définitif pour les missions complémentaires (EXE – OPC- SSI) de 41 906,25 euros HT.

A la suite à la phase d'avant-projet sommaire (APS), la commune de Rives-en-Seine a demandé au maître d'œuvre de prévoir l'extension du bâtiment pour bénéficier d'un espace salle des fêtes plus important avec un office en adéquation. Cette modification a entraîné une seconde extension pour la création des boxes destinés aux associations, et initialement compris dans l'enceinte du bâtiment.

Le projet présenté en phase d'avant-projet définitif (APD) comprenait les dernières modifications souhaitées par la maîtrise d'ouvrage et les premiers ajustements en matière structurels dus aux investigations de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui portait le montant du projet à 2 887 550 euros.

A l'issue de la Phase APD, le maître d'œuvre a reçu les études géotechniques commandées par l'EPF Normandie, ces dernières ont confirmé les premières investigations du maître d'œuvre. Des renforts de structure et de fondation ont dû être pris en compte pour la réalisation du projet. Le montant du projet est alors porté à 2 971 840 euros HT pour la commune de Rives-en-Seine.

Conformément au cahier des clauses administratives particulières en ses articles Article 4 et 9, un avenant permet de fixer le coût prévisionnel définitif de l'ouvrage et fixe le forfait définitif de rémunération.

La rémunération du maître d'œuvre pour la phase projet et phases consécutives sera donc basée en fonction du montant projet s'élevant à 2 971 840 euros HT.

Voir tableau ci-dessous :

Phases	Montant travaux de référence	% du total	Montant rémunération par phase
APS	2 036 041,61 €	13,6688672	19 676,08 €
APD	2 887 550,00 €	17,8884874	36 519,31 €
PRO	2 971 840,00 €	21,5888298	45 360,07 €
ACT	2 971 840,00 €	6,9297516	14 560,03 €
DET	2 971 840,00 €	26,0462611	54 725,54 €
VISA	2 971 840,00 €	8,82918107	18 550,90 €
AOR	2 971 840,00 €	5,04919074	10 608,80 €
Montant global définitif de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre :			
200 000,74 € HT			

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2423-1, L 2432-2 et R 2432-2 à R 2432-7 du code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 novembre 2023, favorable à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial à ACAU Architectures,

Vu la délibération municipale en date du 8 novembre 2023, attribuant à ACAU Architectures le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial pour un montant de 306 718,90 euros,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 21 mai 2025,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2025,

Considérant les articles 4 et 9 du cahier des clauses administratives particulières du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial de Caudebec-en-Caux, stipulant que le maître d'œuvre s'engage sur un coût prévisionnel définitif de réalisation sur la base de l'exécution des études d'Avant-Projet Définitif,

Considérant la nécessité de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin d'arrêter le montant définitif des honoraires des missions de base de maîtrise d'œuvre,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De valider l'avis de la commission d'appel d'offres, en date du 21 mai 2025 et de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial, fixant ainsi le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre dudit marché :

Désignation	Montant HT en €	Montant TTC en €
Montant initial de rémunération du maître d'œuvre suivant le coût prévisionnel des travaux estimé par l'assistance à maîtrise d'ouvrage		
Missions de base : rémunération provisoire	143 948,14	172 737,77
Missions complémentaires rémunération définitive	41 906,25	50 287,50
Total	185 854,39	223 025,27
Montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre, après ajustement du coût des travaux		
Missions de base	200 000,74	240 000,88
Missions complémentaires	41 906,25	50 287,50
Total	241 904,99	290 288,38

- De l'autoriser à signer l'avenant correspondant avec le cabinet ACAU Architectures, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET